

Les ayants droits sont:

- **Les familles qui perçoivent une des prestations suivantes :**
 - Allocation citoyenne (revenu de base pour les demandeurs d'emploi)
 - Allocation sociale (aide pour la subsistance)
 - Allocations familiales
 - Allocation de logement
 - Allocations pour les demandeurs d'asile
- **Enfants, adolescents et jeunes adultes jusqu'à l'âge de 25 ans si**
 - ils fréquentent une garderie ou
 - une école générale ou professionnelle et ne perçoivent aucune allocation de formation
- **Enfants et adolescents jusqu'à l'âge de 18 s'ils**
 - sont membres d'un club/participants à une activité

Foto: Adobe Stock / Racle Fotodesign



Präventionsnetzwerk gegen Kinderarmut

Le réseau de prévention s'engage dans la lutte contre la pauvreté des enfants pour un meilleur avenir des enfants et adolescents issus des familles à faible revenu

Informations, conseils et dépôt de candidature :

Ville de Baden-Baden
 Département Éducation et affaires sociales
 Service Garantie des moyens de subsistance et participation
 Gewerbepark Cité 1
 76532 Baden-Baden
 Téléphone 07221 93-1400
 E-mail : existenzsicherung.teilhabe@baden-baden.de

Informations complémentaires / candidature en ligne



<https://www.baden-baden.de/buergerservice/beratung-hilfe/finanzielle-hilfe/bildung-und-teilhabe/>

Titelfoto: Adobe Stock / LIGHTFIELD STUDIOS

Bildung und Teilhabe (BuT) Éducation et participation

Soutien financier afin que les enfants et adolescents aient des chances égales de recevoir une bonne éducation



La ville prend en charge les coûts pour différents services :



Déjeuner commun

Prise en charge des frais de participation au déjeuner commun à l'école ou à la garderie



Un soutien d'apprentissage supplémentaire approprié

Prise en charge des frais de cours de rattrapage, si les offres scolaires existantes ne sont pas suffisantes pour atteindre les objectifs d'apprentissage essentiels du point de vue pédagogique.



Matériel pour les besoins scolaires personnels

Subvention pour le matériel d'apprentissage (par exemple cartables, matériel d'écriture, de calcul et de dessin) - au début du 1er et du 2e semestre scolaire



Fotos: Adobe Stock / Robert Kneschke, Adobe Stock / ChaoticMind, Adobe Stock / Drazen

Participation à la vie sociale et culturelle

Prise en charge de 15,00 euros par mois (par exemple pour les cours de musique, les cotisations du club, le programme de vacances, camp...).



Excursions et voyages scolaires

Prise en charge des frais de sorties d'une journée et de sorties scolaires de l'école ou de la garderie (par exemple cours de ski, sortie de fin d'année scolaire, sortie au théâtre)



Frais de transport des élèves

Prise en charge des frais de déplacement jusqu'à l'école si l'enfant habite en dehors de la distance minimale de l'école (2 km).



Grafiken: Freepik, Freepik/yut1655 (Gruppe), Freepik/POD Gladiator (Rucksack), Freepik/riajulislam (Bus)